

MEMO APPRENTISSAGE

SECTEUR PUBLIC

REMUNERATION DE L'APPRENTI (% DU SMIC)

Le salaire de l'apprenti est déterminé en % du salaire minimum de croissance et varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le cycle de la formation, sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables.

Ce tableau est donné à titre indicatif et correspond aux minimas légaux.

Année d'exécution au contrat	18 – 20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	41%	53%
2 ^{ème} année	49%	61%
3 ^{ème} année	65%	78%

Sont rémunérés à hauteur de la 2^{ème} année circulaire DGEFP-DGT n°2007-04 du 24/01/2007) :

- DUT 2^{ème} année
- Licence et Licence professionnelle
- Master 2^{ème} année

Les taux de rémunération sont uniformément majorés de 20 points lorsque l'apprenti prépare un diplôme ou titre de niveau III, soit BAC+2.

(Circulaire du 8 Avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial).

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La contribution au coût de formation est obligatoire ; l'employeur doit prendre en charge le coût de la formation. A cet effet, une convention de prise en charge financière sera adressée à l'employeur et le coût de la formation sera facturé (art loi N°92-675 art. 20 III).

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR (SOUVIS A CONDITIONS)

❖ PRIME A L'APPRENTISSAGE EN REGION ILE DE FRANCE (CR 05-14 du 13/02/2014)

(Hors IDF, il conviendra à l'employeur de se rapprocher du Service Apprentissage de la région concernée).

Employeurs concernés (établissement où travaille l'apprenti) : employeurs publics de moins de 11 salariés, ou les collectivités territoriales dont la population est inférieure ou égale à 5 000 habitants.

- Prime de base : 1 000 € / an (soumise à l'assiduité du jeune).

❖ EXONERATION DE CHARGES

Exonération totale des cotisations sauf cotisations AT, MP, retraite complémentaire ainsi que les cotisations si plus de 11 agents, (CSA, FNAL, taxe transport).

<https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/assiettes-forfaitaires-et-franch/les-apprentis.html>